

L'ACTIVITE DU GROUPE DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT AU MAROC

Institution financière spécialisée, l'Agence Française de Développement (AFD) est au cœur du dispositif français de l'aide publique au développement. A ce titre, l'Agence contribue à la réduction de la pauvreté, au soutien à la croissance économique et à la préservation de l'environnement. L'Agence finance des projets portés par les pouvoirs publics locaux, les entreprises publiques ou le secteur privé et associatif. En 2007, les engagements du Groupe AFD (et Proparco, sa filiale spécialisée dans le financement et la promotion du secteur privé) ont été au total de 2,7 milliards d'euros dans les pays en développement. Ces financements ont concerné la scolarisation de 5,8 millions d'enfants, la facilitation des soins de 2,2 millions de personnes malades, l'accès à l'eau potable de 4 millions de personnes. Les projets d'efficacité énergétique sur la même année représentent une réduction de CO2 de 2,7 millions de tonnes par an.

Opérateur-pivot du dispositif français d'aide publique au développement, le Groupe de l'AFD est habilité à intervenir au Maroc depuis 1992. Il le fait à travers ses trois composantes :

- **l'Agence Française de Développement (AFD)**, établissement public à caractère industriel et commercial, est une institution financière spécialisée relevant de la loi bancaire qui apporte son concours sous forme de prêts concessionnels à long terme accordé à l'Etat marocain, au secteur parapublic et au secteur privé ;
- **la société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique (PROPARCO)**, filiale de l'AFD dédiée au financement du secteur privé (prêts, octroi de garanties, participations...);
- **le Centre d'Etudes Financières, Economiques et Bancaires (CEFEB)**, organisme de formation basé à Marseille, qui propose des séminaires spécialisés en France ou à l'étranger.

L'AFD gère également des opérations pour le compte de tiers, principalement le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, ainsi que la Commission Européenne, et assure le secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). Le suivi des projets est assuré à partir de l'agence de Rabat et de son bureau de Casablanca.

1. Engagements du Groupe

Entre 2004 et 2006, répondant à la volonté politique exprimée lors de la V^{ème} rencontre Maroc-France des Chefs de gouvernements, les engagements nets de l'AFD ont doublé et sont élevés à 100 M.EUR par an. Comme annoncé par le Premier ministre français en décembre 2006, ceux-ci seront encore augmentés significativement sur la période 2007-2009 et pourraient atteindre 460 M.EUR.

Les engagements nets cumulés du Groupe AFD sur ressources propres s'élèvent fin 2007 à plus de 1,2 milliard d'euros, dont 988 M.EUR d'engagements AFD et près de 236 M.EUR d'engagements PROPARCO. A ces engagements s'ajoutent deux opérations de garantie d'emprunts obligataires de 228,7 M.EUR et 152,5 M. EUR lancés en 1996 et 1999 par le Maroc sur les marchés financiers internationaux.

Au total, les engagements du Groupe au Maroc dépassent aujourd'hui 1,6 milliard d'euros, ce qui place le pays parmi les premiers emprunteurs du Groupe.

En millions d'euros	1992-2000	2001-2003	2004-2006	2007	Total 1992-2007
AFD (hors FFEM)					
Engagements nets	364,9	151,9	311,6	159,6	988,0
Versements	225,7	110,9	234,3	107,5	678,4
PROPARCO					
Engagements nets	155,4	42,3	29,1	9,0	235,8
Versements	110,7	15,6	14,0	0,0	140,3
FFEM					
Engagements nets	2,9	7,4	1,4	1,5	13,2
Versements	0,1	1,3	1,9	1,5	4,8
TOTAL GROUPE AFD					
Engagements nets	523,2	201,6	342,1	170,1	1 237,0
Versements	336,5	127,8	250,2	109,0	823,5

Données Proparco selon taux EUR/USD=1.15.

2. Les produits financiers applicables au Maroc

L'AFD intervient en faveur de l'Etat marocain et de son secteur parapublic (les concours sont alors assortis de la garantie de l'Etat marocain) avec ses instruments habituels relevant de l'Aide Publique au Développement aux pays à revenus intermédiaires : prêts à conditions privilégiées, selon les critères de l'aide déliée, accordés sur des durées comprises entre dix et vingt ans, à taux révisable, indexé sur l'Euribor (-100 points de base en général), et convertibles à taux fixe à la demande de l'Emprunteur. Les prises de participations et les crédits de PROPARCO ne relèvent pas de l'APD.

Aux côtés des instruments habituels de prêts souverains cités ci-avant, l'Agence octroie par ailleurs des crédits concessionnels au secteur privé ou au secteur para-public sans garantie de l'Etat, la concessionnalité attachée à ces concours devant être justifiée par la portée sociale ou les impacts environnementaux des projets.

Enfin, l'AFD finance sous forme de subventions des études de faisabilité des projets soumis à son financement grâce à la mise en place des Fonds d'Etudes et de Préparation de Projet (FEPP), qui sont progressivement remplacés par les Fonds d'Expertise et de Renforcement des Capacités (FERC) permettant de financer de l'expertise technique en appui à la préparation des concours.

3. Les interventions de l'AFD

Depuis 1992, les interventions de l'AFD répondent aux contraintes de développement et aux priorités nationales du Maroc, notamment à ses efforts d'intégration à l'économie mondiale. Elles se sont concentrées autour de trois axes stratégiques :

1. La promotion d'un environnement économique stable et efficace (engagements nets cumulés 216 M.EUR) qui recouvre principalement :

- la mise à niveau et le renforcement de la compétitivité des entreprises marocaines (157 M.EUR) par : un appui à la formation professionnelle basé sur des partenariats entre organisations professionnelles marocaines et françaises ; la participation au financement du projet d'interconnexion électrique euro-méditerranéenne, qui doit induire une réduction des coûts de production via la baisse du coût de l'énergie ; le co-financement du programme de renforcement du réseau de transport d'électricité très haute tension ; et la contribution au développement du pôle économique de Tanger ;

- l'élargissement de l'accès au crédit (59 M.EUR), auparavant par des opérations de refinancement de crédits à la production agricole et depuis 2005, en soutenant le développement du secteur de la microfinance.

Ces actions, qui visent à améliorer l'environnement global des entreprises, sont complétées par les interventions de PROPARGO en faveur du secteur privé (cf. infra).

2. Un développement respectueux de l'environnement (engagements nets cumulés **382 M.EUR**) qui comprend principalement :

- l'amélioration des services d'alimentation en eau potable (AEP) et d'assainissement (279 M.EUR). Les sept concours octroyés à l'ONEP (Office Nationale de l'Eau Potable) et le financement du PAGER (Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des populations Rurales) ont ciblé l'approvisionnement des populations en eau potable dans les zones rurales et les centres urbains secondaires. Dans le domaine de l'assainissement, l'action de l'AFD s'est concentrée essentiellement en milieu urbain, avec un soutien aux régions d'Agadir, Meknès, Fès et Oujda. Ces interventions ont permis à près de 5 millions de personnes d'accéder à l'eau potable et à 3 millions de bénéficier des services d'assainissement ;
- l'irrigation et la mise en valeur agricole (94 M.EUR), à travers des appuis aux offices régionaux, comme l'ORMVAG, et aux petits périmètres irrigués dans les régions du Sébou et du Gharb, et dans les Provinces du Nord. Ainsi par exemple, 7.100 ha de nouveaux périmètres irrigués ont été aménagés dans la plaine du Gharb et près de 4.000 ha de terres irriguées réhabilitées dans les provinces du Nord ;
- la préservation de l'environnement et la valorisation des ressources forestières (9 M.EUR), à travers une opération d'aménagement et de conservation de la cédraie de la province d'Ifrane, dont l'objectif est triple : économique, social et environnemental, puisqu'elle contribue, d'une part, à la gestion des ressources pastorales, au maintien et à la création d'emplois liés à la forêt et, d'autre part, à la protection des sols, des ressources en eau et de la biodiversité. Ce projet est cofinancé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

L'AFD complète ses interventions en faveur de la protection de l'environnement en gérant onze projets pour le compte du FFEM (cf. infra).

3. La cohésion sociale (engagements nets cumulés **382 M.EUR**, hors projets eau) à laquelle contribuent :

- la densification des infrastructures en faveur des populations mal desservies (285 M.EUR), grâce, outre l'extension des services de l'eau en zones rurales et urbaines (cités précédemment), à l'électrification rurale et au développement du réseau routier. L'AFD a ainsi financé le Programme d'Electrification Rural Global (PERG) à hauteur de 211 M.EUR à travers cinq prêts successifs. Ces concours ont permis à 1,8 million de Marocains d'avoir accès à l'électricité. L'AFD a également fortement contribué au financement du réseau des routes rurales de deux provinces du Nord et au Programme National de construction des Routes Rurales (PNRR) (74 M.EUR). Trois millions de Marocains ont ainsi pu bénéficier d'une accessibilité améliorée à des routes praticables en toute saison ;
- l'amélioration de l'accès à un habitat décent (63 M.EUR), grâce au financement du Programme de Résorption de l'Habitat Insalubre mis en œuvre par le Holding d'Aménagement Al Omrane (HAAO). Ce programme a pour objet l'aménagement de terrains viabilisés et la fourniture d'un logement décent à 285.000 personnes dans dix-neuf villes du Royaume ;
- le renforcement de l'accès et la qualité des services sociaux essentiels, que sont l'éducation et la santé (34 M.EUR), à travers le financement du Programme d'appui au processus de Régionalisation et de Déconcentration et au Renforcement du Réseau de Soins de Santé de base (REDRESS) dans trois régions du Maroc, qui vise l'amélioration des services de santé en milieu rural, l'appui aux programmes de développement des urgences et de la greffe rénale ; ainsi qu'à travers un projet d'appui à l'enseignement fondamental dont le financement et le suivi ont été transférés à l'Agence suite à la réforme de la coopération française.

A la suite du séminaire gouvernemental qui s'est tenu à Rabat le 25 juillet 2003, dans le cadre de la Vème rencontre de haut niveau maroco-française, le niveau d'intervention de l'AFD a été porté à 300 M.EUR sur la période 2004-2006.

Sur cette période, les projets approuvés ont été les suivants :

Concours octroyés en 2004 :

- Un troisième prêt concessionnel de 50 M.EUR accordé à l'Office National d'Electrification (ONE) en appui au Programme d'Electrification Rural Global (PERG) ;
- Un prêt concessionnel de 50 M.EUR en appui aux programmes du Holding d'Aménagement Al Omrane (HAAO) de résorption de l'habitat insalubre ;
- Un prêt concessionnel non souverain de 3 M.EUR octroyé à Medi 1 Sat pour le développement de la nouvelle chaîne satellitaire ;
- Deux subventions d'un montant total de 1,5 M.EUR destinées au financement d'études de faisabilité des projets dans les secteurs de l'eau-assainissement et dans le secteur de la formation professionnelle.

Concours octroyés en 2005 :

- Un prêt concessionnel de 25 M.EUR accordé à l'ONCF (Office National des Chemins de Fer) qui contribue au financement de la liaison ferroviaire reliant la ville de Tanger au Port Tanger-Méditerranée. Ce projet fait partie d'un programme intégré et ambitieux de développement d'un pôle économique constitué d'un port international, de réseaux routiers et ferroviaires et de zones franches visant à développer les échanges et à redynamiser l'économie de la région ;
- Un prêt concessionnel de 50 M.EUR accordé à la CFR (Caisse pour le Financement Routier) en appui à la seconde phase du Programme national de routes rurales 2005-2015, qui concerne la construction de 15.000 km de routes en milieu rural. Ce projet vient compléter une première opération en faveur de l'Agence des Provinces du Nord (APDN) et le financement d'une partie du réseau des routes rurales de deux provinces du Nord ;
- Un prêt concessionnel de 30 M.EUR accordé à la Régie autonome de distribution d'eau et d'électricité de Fès (RADEEF) pour le financement de la station principale d'épuration de la ville et d'un programme d'amélioration du rendement en eau potable ;
- Un prêt concessionnel non souverain de 10 M.EUR et une subvention de 1 M.EUR accordés à l'association AL AMANA pour le refinancement de ses activités de microfinance et le développement de ses opérations en milieu rural dispersé, ainsi qu'une subvention de 0,5 M.EUR accordée à l'association AMSSF pour le refinancement de ses activités de microcrédit ;
- Le projet d'appui à l'enseignement fondamental d'un montant de 4,9 M.EUR initié par le Ministère des Affaires Etrangères français est transféré à l'Agence dans le cadre de la réforme du dispositif français de coopération décidée en 2004.

Concours octroyés en 2006 :

- Un septième prêt concessionnel d'un montant de 30 M.EUR octroyé à l'ONEP. Il s'agit d'un programme mis en œuvre par l'ONEP pour le compte des collectivités locales, axé sur (i) la généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural dans cinq provinces, et (ii) l'assainissement de villes moyennes situées dans le bassin du Sebou, essentiellement en faveur de petits centres urbains ;
- Un cinquième prêt concessionnel de 45 M.EUR accordé à l'ONE en faveur du PERG. Outre l'extension du réseau de distribution d'électricité, ce projet comprend aussi la mise en place de systèmes d'électrification rurale décentralisés (ERD) - installations photovoltaïques principalement ;
- Deux concours en faveur de la microfinance : prêt de 10 M.EUR en faveur de la Fondation Zakoura et prise de participation de 3 M.EUR au capital de JAIDA, un fonds de refinancement du secteur ;
- Deux subventions d'un montant total de 2,5 M.EUR destinées au financement d'expertise, sous forme d'assistance technique résidentielle et ponctuelle et d'études, pour la préparation et la mise en œuvre des projets en cours d'exécution.

Concours octroyés en 2007 :

Lors de la VIIIème rencontre de haut niveau Maroc-France, les Premiers ministres marocain et français ont décidé l'augmentation du volume annuel des engagements de l'AFD à environ 150 M.EUR sur la période 2007-2009, dont 120 M.EUR en financements souverains.

Dans ce nouveau cadre, les concours suivants ont été octroyés en 2007 :

- Un concours de 38 M.EUR à l'ONEP pour l'assainissement de la ville de Nador ;
- Une subvention de 2,5 M.EUR au ministère de la Santé pour appuyer la mise en œuvre des stratégies nationales de gestion des urgences médicales et de prise en charge de l'insuffisance rénale ;
- Un prêt concessionnel non souverain de 35,5 M.EUR accordé à la Régie d'Agadir (RAMSA) pour le financement de l'extension des services d'assainissement liquide de la ville ;
- Une subvention de 0,6 M.EUR à l'Agence de Développement Social (ADS) ;
- Un prêt concessionnel non souverain de 10 M.EUR à l'association de microfinance AL AMANA pour le refinancement de ses opérations de micro-crédit logement ;
- Un prêt de 50 M.EUR à l'Office National de l'Electricité pour cofinancer le programme de renforcement du réseau de transport d'électricité haute et très haute tension ;
- Un prêt de 22,5 M.EUR à l'Etat pour financer la création de huit centres sectoriels de formation professionnelle.

Programme en cours en 2008 (à titre indicatif) :

- Un prêt de 50 M.EUR à l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, pour le cofinancement des infrastructures du tramway de Rabat ;
- Un prêt de 60 M.EUR à la Caisse pour le Financement Routier, pour le cofinancement de la deuxième phase du second Programme National de Routes Rurales (PNRR – 2) ;
- Une subvention de 1,5 M.EUR pour la mise en place d'un Fonds d'Expertise et de Renforcement des Capacités dédié aux collectivités locales ;
- Une subvention de 3 M.EUR pour le financement du programme « lutte contre la pauvreté en milieu rural » de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) ;
- Un prêt de 50 M.EUR à l'Etat pour le cofinancement d'un programme dans le secteur de l'éducation.

4. Le financement du secteur privé par PROPARCO

Le Groupe de l'AFD apporte également un soutien actif au financement du secteur privé, par sa filiale PROPARCO. Celle-ci intervient sous diverses formes auprès de ses clients, établissements financiers et sociétés industrielles et commerciales : prêts à moyen et long terme en devises au sein de consortiums bancaires, prises de participation directes dans le capital de sociétés ou par l'intermédiaire de fonds d'investissement et garanties de concours bancaires ou d'émissions obligataires.

Les principaux axes d'intervention de PROPARCO au Maroc sont les suivants :

- **soutien au capital investissement** : PROPARCO a accompagné l'émergence de cette activité au Maroc en devenant partenaire de quatre fonds d'investissement (Capital Morocco, Maghreb Fund (Maroc Invest), Upline Technologies et Moussahama). Le montant total des investissements actuellement réalisés par ces fonds s'élève à environ 48 M.EUR dans plus de cinquante PME marocaines. PROPARCO est en outre co-gestionnaire d'un fonds, dénommé « Averroès », qui a pour vocation de prendre des participations dans des fonds d'investissement situés au Maghreb et au Machrek. Pour l'avenir, PROPARCO prévoit de renforcer son action avec des prises de participations dans de nouveaux fonds, des actions de cofinancement aux côtés des fonds et des opérations d'accompagnement sur des montages financiers spécifiques (de type LBO) ;
- **partenariats avec le système bancaire** : PROPARCO a privilégié, dès son implantation au Maroc, l'intermédiation bancaire de ses concours afin de soutenir le financement des PME marocaines en s'appuyant sur l'activité des banques. Les premiers accords cadres (5 accords signés en 1992-1993) auxquels ont succédé des lignes de crédit déléguées au mode d'utilisation plus souple (5 lignes de crédit signées entre 1997 et 2003) ont permis de refinancer 32,5 M.EUR de crédits bancaires en faveur de 23 PME au Maroc. PROPARCO offre également aux banques la possibilité de garantir une partie de leur portefeuille existant ou des crédits à venir. Ces opérations de partage de risque permettent de renforcer la structure du portefeuille des banques notamment au regard des normes prudentielles. Elles facilitent ainsi, pour les groupes, l'accès à des financements locaux complémentaires dans le cadre de leur développement ;

- **animation des marchés financiers** : la première titrisation marocaine de créances bancaires a été réalisée avec succès en 2002 avec l'appui actif de PROPARCO en tant que garant des parts subordonnées du fonds commun de créances Credilog 1 (constitué de créances hypothécaires cédées par le Crédit Immobilier et Hôtelier - CIH). Cette opération a été réalisée par la société de gestion Maghreb Titrisation, dont PROPARCO est l'un des actionnaires fondateurs ;
- **financement de grands projets structurants** : ils touchent aux secteurs clefs de l'économie marocaine (valorisation du phosphate, énergies renouvelables, exploitation minière, tourisme). Le financement de ces projets portés par de grandes entreprises a en outre un effet significatif sur le développement du tissu des PME-PMI, lesquelles interviennent dans les chantiers de construction, ou dans le cadre d'activités de sous-traitance ; et
- **soutien au secteur de la microfinance** : en 2007, PROPARCO a garanti un prêt subordonné de 100 M.MAD (9 M€) consenti à l'association de microfinance AL AMANA en vue de renforcer ses fonds propres et de lui permettre de poursuivre sa croissance en accédant à de nouveaux prêts bancaires. Une nouvelle opération analogue, en faveur de l'association ZAKOURA, est en cours d'instruction en 2008.

PROPARCO intervient également régionalement à travers des prises de participation au sein du fonds d'investissement Maghreb MPEF2 et de Véolia Water AMI (Afrique Moyen-Orient Inde).

5. La gestion d'opérations pour compte de tiers

Le **ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi** a confié à l'AFD la gestion du Fonds de Garantie Français en faveur du Maroc (FGF). Doté à l'origine de 30,5 M.EUR, ce fonds a pour objet de faciliter l'octroi de concours bancaires aux PME en création ou en développement et en faveur des associations de micro-finance.

La **Communauté européenne** a mandaté l'AFD pour mettre en œuvre un programme de co-développement d'un montant de 1,5 M.EUR en faveur du développement du tourisme rural et de projets de création d'entreprises au Maroc par des promoteurs marocains résidents à l'étranger (MRE).

6. Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)

Le FFEM participe, sous forme de subventions, au financement de treize projets au Maroc comportant des objectifs de conservation de la biodiversité, de lutte contre le changement climatique, et de protection de la couche d'ozone, pour un montant total de 13 M.EUR :

- trois projets « **biodiversité** » régionaux portent sur la conservation d'espaces littoraux naturels dans le bassin méditerranéen, la protection d'espèces menacées et la lutte contre la pollution tellurique ;
- cinq projets « **effets de serre** » concernent la mise à niveau énergie-environnement de la zone industrielle de Sidi - Bernoussi - Zenata, l'électrification rurale décentralisée (ERD), le pompage solaire, l'économie et la gestion du bois-énergie et un appui à la RADEEF pour le traitement des eaux usées de Fès en cours d'instruction ;
- deux projets mixtes "**biodiversité - effet de serre**" portent l'un sur la mise en valeur et la sauvegarde des massifs forestiers d'Ifrane, et l'autre sur la protection des espaces oasiens du sud du Maroc ;
- trois projets « **préservation de la couche d'ozone** » dans le cadre du Protocole de Montréal concernent : i) la mise en place d'un réseau de récupération et de recyclage de substances appauvrissant la couche d'ozone ; ii) l'assistance dans le secteur de l'entreposage frigorifique et de la formation de techniciens frigoristes ; iii) l'élimination de l'utilisation du bromure de méthyle.

Enfin, le FFEM intervient au Maroc au titre de la Facilité d'Appui aux Actions Exécutées Conjointement du Protocole de Kyoto. Un premier projet de Mécanisme de Développement Durable (MDP) a été initié dans le secteur de la production électrique éolienne. D'autres opérations, notamment en lien avec les projets de l'AFD (ERD, dépollution à Fès, centrale à cycle combinée...), sont en cours d'instruction et s'inscrivent dans le cadre de l'accord franco-marocain de promotion du mécanisme MDP signé en 2003.

7. Formation

Depuis l'origine (1961), 150 stagiaires marocains ont participé à des formations dispensées en France par le Centre d'études financières, économiques et bancaires (CEFEB), dont une vingtaine dans le cadre de sessions spécialisées à l'intention des dirigeants d'entreprises et des directeurs financiers. Pour l'année universitaire 2007-2008, quatre Marocains suivent le Master professionnel « Maîtrise d'ouvrage publique et privée » organisé par le CEFEB en partenariat avec le CERDI.

8. Stratégie et perspectives d'intervention de l'AFD

Au cours des prochaines années, la stratégie de l'AFD s'articulera autour de quatre objectifs principaux qui contribuent directement aux priorités nationales et à la feuille de route énoncée dans le discours royal du 19 mai 2005 sur l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Celle-ci met en exergue la lutte contre le déficit social, à travers l'élargissement de l'accès aux équipements et services sociaux de base (en particulier santé, éducation, alphabétisation, eau, électricité), la promotion de l'activité et d'emplois stables et l'aide aux personnes en grande vulnérabilité.

Ces quatre objectifs s'inscrivent dans la continuité de l'action de l'AFD tout en renouvelant l'approche et en y introduisant une attention plus particulière aux enjeux sociaux. Il s'agit de :

- **L'amélioration des conditions de vie des populations**, à travers la gestion urbaine et le renforcement des infrastructures et des services de base. Les opérations de l'AFD appuieront : l'aménagement de quartiers urbains, l'accompagnement social, le développement des transports en commun et la modernisation des collectivités locales, ainsi que plus globalement la généralisation de l'accès aux services de base, tels que l'eau, l'assainissement, l'éducation et la santé, mais aussi le désenclavement des populations rurales.
- **La réduction des déficits sociaux fondamentaux**, à travers des appuis aux secteurs de la santé et de l'éducation. Dans le domaine de l'éducation, les activités de l'AFD viseront l'achèvement de la généralisation de l'enseignement dans le primaire, l'amélioration de l'accès des élèves dans le secondaire collégial avec un accent particulier en faveur des filles en milieu rural, la lutte contre l'abandon scolaire, le renforcement de la qualité des enseignements et l'utilisation efficiente du budget de l'Education nationale. Dans le domaine de la santé, l'AFD pourrait accompagner le gouvernement marocain dans la mise en place de la couverture médicale de base.
- **Une gestion rationnelle de l'eau et l'environnement**. Dans le secteur de l'eau, les interventions de l'AFD porteront sur : i) le développement de l'accès des populations défavorisées aux services d'eau potable ; ii) l'appui aux efforts du Royaume pour rattraper les retards en matière de dépollution et d'assainissement, et iii) la valorisation des petits périmètres irrigués et la promotion d'une agriculture de conservation en zone semi-aride et pluviale. Dans le secteur de l'énergie, l'AFD soutiendra l'ONE dans le développement de ses capacités de production d'électricité grâce aux énergies renouvelables (éolien, hydraulique). Enfin, l'AFD pourrait intervenir dans le secteur des déchets. Ces interventions seront complétées par les activités du FFEM, en particulier dans les domaines de la lutte contre la dépollution industrielle et le changement climatique.
- **Le renforcement de la compétitivité de l'économie**, dans une perspective d'arrimage à l'Europe et d'accélération du libre-échange. L'action de l'AFD visera au développement des systèmes financiers, en particulier dans les domaines de la microfinance, de la mésofinance, et de l'appui à l'investissement productif des Marocains Résidents à l'Etranger (MRE). L'AFD appuiera les initiatives marocaines en lien avec le Plan Emergence du gouvernement et accompagnera les grands groupes marocains dans des opérations d'investissement ou de gestion dans les pays de la région et des secteurs tels que l'eau et l'électricité.

Contacts

Yves des Rieux
Coordonnateur régional
Agence Française de Développement
Fax : 33 1 53 44 38 64
E-mail : desrieuxy@afd.fr

François LAGIER
Directeur
Agence de Rabat
Fax : (212) 37 63 23 97
E-mail : afdrabat@groupe-afd.org